

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 18 juin 2019

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	10

L'an deux mille dix-neuf le 18 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile
LEROY Sandrine
VALANCE Bénédicte
VIEIRA Christophe

IMMER Alain
ROCH Laurent
GUINDT Philippe

MARQUET Bénédicte
SIVEC Jean
BRUN Laure

LISTE DES ABSENTS :

KLEIN Grégory

Procuration de Grégory KLEIN à Emile REICHER

Objet : 2019 - 438 Décision modificative au budget primitif 2019

Suite au courrier de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) du 15.05.2019, concernant une demande de remboursement d'un trop-perçu de l'aide, versée en 2018 dans le cadre du Contrat Unique d'Insertion de Madame RITT Anaëlle, la régularisation de ce trop perçu passant par l'émission d'un mandat au compte 673 émis au nom de l'ASP et ne disposant pas actuellement de crédits budgétaires au 673 mais des crédits ouverts au 022 "dépenses imprévues", il convient de faire un virement de crédit du 022 vers le 673.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative comme suit :

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 022 – Dépenses imprévues : - 308,26 €

Dépenses de fonctionnement – Chapitre 67 – article 673 « Titres annulés (sur exercices antérieurs) » : + 308,26 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 20/06/2019

Le Maire :

Emile REICHER

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20/06/2019

Le Maire,

